



Le Saint-Siège

Voyage Apostolique en Uruguay, au Chili et en Argentine
(31 mars - 12 avril 1987)

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II
AU CORPS DIPLOMATIQUE***

Lundi, 6 avril 1987

Excellences, Mesdames, Messieurs,

1. C'est pour moi une très grande satisfaction que de pouvoir vous rencontrer, vous, membres du Corps diplomatique accrédité auprès de la République argentine, quelques heures après mon arrivée dans cette capitale. Au cours de mes voyages apostoliques, une telle rencontre est une tradition qui me permet, dans chaque pays, d'entrer en communication avec les représentants des nations du monde entier, que vous servez dans le cadre d'une si haute et si délicate mission. Je remercie cordialement M. le Nonce apostolique, doyen du Corps diplomatique, qui a été le porte-parole de votre salut de bienvenue, en même temps que l'interprète qualifié de vos sentiments et de vos aspirations à servir l'harmonie et la concorde entre les peuples.

2. Cette visite aux pays les plus méridionaux du continent sud-américain voudrait aussi être de ma part, comme pasteur de l'Église catholique, qui est universelle, un service rendu à la convivence pacifique et solidaire entre les nations.

En effet, ce voyage, dans le cadre de la mission pastorale, obéit, entre autres, à un motif d'ordre international, en relation avec la grande cause de la paix: je suis venu pour remercier Dieu et pour me réjouir avec les peuples chilien et argentin avec leurs gouvernants à leur tête, de l'heureuse solution de la longue controverse australe, qui fut sur le point de provoquer un conflit armé. Animé uniquement par le désir de coopérer à la paix entre les nations, j'ai décidé d'engager les services du Saint-Siège dans un service de médiation. Dans ce même esprit, je viens aujourd'hui rendre grâce et me réjouir avec les deux pays.

Dans un moment difficile et une situation complexe, l'Argentine et le Chili ont donné la preuve que l'on peut trouver une solution juste et pacifique aux conflits internationaux lorsque existe une authentique volonté de paix et d'entente mutuelle. Cette volonté assure les conditions conduisant à un dialogue franc et constructif, dans lequel chacune des parties, sauvegardant ses droits, ses intérêts et ses aspirations légitimes, se montre compréhensive et ouverte envers les positions de l'autre, pour pouvoir ainsi aboutir à un règlement négocié. De la sorte, les gouvernants se font les interprètes des profonds désirs de concorde enracinés dans les cœurs de tous les hommes de bonne volonté, et ouvrent la voie à la nécessaire coopération entre leurs pays. Le traité de paix et d'amitié signé par l'Argentine et le Chili est la preuve évidente de tout cela.

3. Le climat de paix véritable entre les nations ne consiste pas dans la simple absence d'affrontements armés, mais dans une volonté consciente et effective de chercher le bien de tous les peuples, de telle façon que chaque État, en définissant sa politique étrangère, pense par dessus tout à une contribution spécifique au bien commun international. Pour cette raison, à l'occasion de la Journée mondiale de la paix de cette année, j'ai proposé le thème: « Développement et solidarité: deux clés pour la paix ».

Les vieux égoïsmes nationaux et régionaux et le sous-développement économique ou culturel représentent en vérité deux graves menaces pour la paix, étroitement reliées entre elles. C'est ensemble seulement qu'elles peuvent être combattues et surmontées de sorte que le développement se transforme en offre fraternellement solidaire (cf. Ibid).

La Commission pontificale « Justice et Paix », dans un document récent, a attiré l'attention de la communauté internationale sur un problème qui reflète l'urgence, et en même temps la radicalité, de ces menaces pesant sur la paix: la dette extérieure de beaucoup de pays en développement. Il est nécessaire de porter sur l'endettement international un jugement éthique qui mette en relief les responsabilités de toutes les parties et la profonde interdépendance mondiale du progrès de l'humanité. Si l'on ne réussit pas à déclencher un développement harmonieux et adéquat pour toutes les nations, solidairement partagé, on ne pourra établir les bases d'une paix solide et durable.

4 En m'adressant à vous, qui représentez les intérêts légitimes de vos nations respectives, je désire vous représenter à nouveau la nécessité que votre mission se situe toujours sur l'horizon de ces grands idéaux de paix, de justice et de solidarité entre tous les peuples. Dans l'exercice de vos fonctions, comme agents diplomatiques, vous pourrez contribuer à renforcer les liens d'entente et de concorde entre les individus, les groupes et les nations.

C'est l'appel que je vous adresse aujourd'hui au nom de l'Église, qui veut continuer de diffuser partout le message du Christ, qui est un message de paix et d'amour. L'Argentine et le Chili, sœurs depuis quatre siècles dans leur foi chrétienne, ont démontré que l'Évangile de Jésus-Christ est destiné à donner des fruits de paix pour le bien de toute la famille humaine.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.18 p.12.*

La Documentation Catholique n.1940 pp. 519-520.

© Copyright 1987 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana